

Directeur de Publication :  
Brice PARINET

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES  
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Téléphone : 01 80 92 80 20  
Télécopie : 01 80 92 80 31  
Mail : [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)

### Horaires d'ouverture

|          |                               |
|----------|-------------------------------|
| LUNDI    | 9h00 - 12h30<br>14h00 - 18h00 |
| MARDI    | 9h00 - 12h30<br>14h00 - 18h00 |
| MERCREDI | 9h00 - 12h30<br>14h00 - 17h00 |
| JEUDI    | 9h00 - 10h30<br>14h00 - 17h00 |
| VENDREDI | 9h00 - 12h30<br>14h00 - 18h00 |

### Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-ANTOINE,  
MATHIS, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH,  
VICTOIRE, VINCENT, WILLIAM

### Lignes directes DYF

Communication  
Victoire REURE - 01 80 92 80 26  
Compétitions & Féminines  
Marc-Antoine KELLER  
01 80 92 80 37  
Arbitrage  
Sarah DEGAGE - 01 80 92 80 25  
Dossiers FAFA & Citoyenneté  
Mathis FAUCHON - 01 80 92 80 44  
Comptabilité & Terrains  
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24  
Règlements & Foot Animation  
Alexandre OGÉREAU  
01 80 92 80 22  
Service civique & Foot diversifié  
Mael LE GOFF - 01 80 92 80 23  
Discipline  
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 21  
Technique  
Franck BARDET - 01 80 92 80 30  
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27  
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29  
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES  
TERRE DE FOOTBALL



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Yvelines



EKINSport



Yvelines  
Le Département

Mardi 29 septembre 2026

N° 1902

Saison 2026/2027

# JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

## SOMMAIRE

|                                            |     |
|--------------------------------------------|-----|
| INFORMATIONS DIVERSES                      | 2-4 |
| COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS | 4-7 |
| COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS       | 7   |
| COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE   | 8   |
| COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION         | 9   |
| COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ             | 11  |
| COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE          | 12  |

## FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

### CFI U14-U19 :

✓ Le 12/11 et 10/12 (clôture le 29/10)

### CFI Certification U6 à Seniors :

✓ Du 8/10 au 14/10 (clôture le 01/10)

### CFI U10-13 Mineurs :

✓ Le 22/10 et 22/12 (clôture le 08/10)

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### RECRUTEMENT SERVICE CIVIQUE

✓ Le District recherche 2 services  
civiques pour la saison 2026/2027

Vous êtes intéressé ?  
[administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)

## AGENDA 2026 / 2027 SEPTEMBRE / OCTOBRE

| LUN | MAR | MER | JEU | VEND | SAM | DIM |
|-----|-----|-----|-----|------|-----|-----|
| 28  | 29  | 30  | 1   | 2    | 3   | 4   |
| 5   | 6   | 7   | 8   | 9    | 10  | 11  |
| 12  | 13  | 14  | 15  | 16   | 17  | 18  |

2,3 et 4/10 ► FIA n°2 à Montigny-le-Bretonneux

## ZOOM SUR LE BAREME DISCIPLINAIRE

Un geste. Une parole déplacée. Un excès de tension.  
Et c'est tout un club qui en subit les conséquences.

Persuadé que le respect des règles commence par leur connaissance, nous lançons cette nouvelle rubrique : à chaque numéro, un focus clair et concret sur le barème disciplinaire, ses règles et ses conséquences.  
L'objectif est simple : mieux connaître les risques pour mieux se comporter sur et autour du terrain.

Faisons de la prévention notre meilleure défense.  
N'hésitez pas à partager, pour que plus aucun licencié ne puisse dire "je ne savais pas".




### Sensibilisations à l'arbitrage

ouvert à tous les licenciés

et / ou

**Formation "Arbitre certifié (football à 11)"**  
licencié à partir de 18 ans

et / ou

**Formation "Arbitre certifié FOOT ANIMATION"**  
licencié à partir de 13 ans

pour + d'informations  
et/ou vous inscrire



## ART-2 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

### ANÉANTISSEMENT D'UNE OCCASION DE BUT

**JOUEUR QUI EMPÊCHE ILLÉGALEMENT UNE OCCASION DE BUT SANS BLESSER L'ADVERSAIRE.**





### QUELLES SANCTIONS ?



**2 MATCHS DE SUSPENSION**

*Toutes les sanctions peuvent être minorées ou majorées par des circonstances atténuantes ou aggravantes.*

ON

**RECRUTE !**



Le District des Yvelines de Football propose  
2 missions en Service Civique

- 1 poste sur le PEF (**Programme Educatif Fédéral**)
  - 1 poste sur le Développement Football Féminin
- 
- 8 mois à partir du 19 octobre 2026 - 24h/semaine
  - Le/la candidate doit être titulaire du Permis B et être véhiculé(e)

**Envoyez-nous vite votre CV à :**

**ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR**

**BESOIN D'UNE PERSONNE ACTIVE ET  
IMPLIQUÉE DANS VOTRE CLUB ?**

**OPTEZ POUR UN VOLONTAIRE EN  
SERVICE CIVIQUE !**



Le District des Yvelines de Football a un agrément collectif depuis 2022 permettant aux clubs Yvelinois de profiter d'un ou plusieurs volontaire.s en services civique.

Pour la saison 2026 / 2027, **68 places sont disponibles.**

Un contrat de 8 mois en 24 ou 35h par semaine sur l'une des 5 missions suivantes :

- « Sensibilisation contre les incivilités et la violence sportive dans le football Yvelinois »
- « Développer l'accompagnement scolaire en complément de la pratique sportive »
- « Promotion de la Mixité dans le football et développement du football Féminin »
- « Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football (Programme Éducatif Fédéral) »
- « Développement de l'accessibilité de la pratique du football aux personnes en situation de handicap »

**Les documents nécessaires à l'inscription ont été envoyés  
sur les boîtes mails officielles des clubs.**

Pour plus d'informations contactez-nous :

- **Par mail :** [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)
- **Par téléphone :**
  - **Mael :** 01.80.92.80.23



# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 21/09/2026

**Présents** : N. OLLIVIER, JP LEDUC (Président), JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (Représentant du bureau du Comité) en VISIO

Absent excusé : Y. RUPERT

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

### 1er rappel

#### U18

**D1-A du 20/09/2026**  
55695730 VERNEUIL S/SEINE US 21 / CONFLANS FC 21  
**D2-D du 20/09/2026**  
78858955 VILLEPREUX FC 21 / CELLOIS CS 22

#### U14

**N2-B du 19/09/2026**  
55707625 CONFLANS FC 22 / VILLENNES ORGEVAL FC 22  
**N4-A du 19/09/2026**  
55696870 ANDRESY FC 22 / ISSOU AS 22  
**N4-D du 19/09/2026**  
55697898 TRAPPES ES 24 / MESNIL ST DENIS ASL 23

## FORFAIT AVISÉS

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

#### VETERANS

**D4/C du 27/09/2026**  
55696219 ABLIS SUD 78 32

#### SENIORS

**D4/C du 27/09/2026**  
55694129 CLAYES SOUS BOIS USM 1

#### U17

**CY du 27/09/2026**  
79442636 GARGENVILLE STADE 1  
79442639 CARRIERES GRESILLONS AS 1  
79442643 PORCHEVILLE FC 1  
79442654 MONTESSON US 2

#### U16

**CY du 27/09/2026**  
79688562 CHATOU AS 21  
79688569 CHATOU AS 22  
79688582 ACHERES FC 21  
79688571 VERNEUIL S/SEINE US 21  
79688582 MONTESSON US 22  
79443176 BREVAL LONGNES FC 21

#### U15

**D2/A du 26/09/2026**  
55696354 CARRIERES GRESILLONS AS 1  
**D3/A du 26/09/2026**  
79465075 PORCHEVILLE FC 1

## FORFAIT NON AVISÉS

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF  
(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

#### VETERANS

**D5/E du 20/09/2026**  
78858929 PERRAY FOOT ES 2

#### U15

**D3/B du 26/09/2026**  
79466280 HOUILLES SO 1

## FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions  
Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

#### SENIORS

549943.BOUGIVAL FOOT 2 (D5/C)

#### U18

500585.PECQ US 1 (D2/C)

#### U17

524536.PORCHEVILLE FC 1 (D2/A)

#### U14

551985.PORT MARLY CS (N2/C)

## DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

### 529719 CHANTELOUP LES VIGNES U.S

Demande du club pour faire jouer l'équipe Vétéran D1 à 10H.  
**La Commission donne son accord.**

### 508713 MARLY LE ROI U.S.

Demande du club pour faire jouer les équipes comme ci-dessous :  
U16 D1 à 11H  
U17 D2-B à 12H30  
U18 D2-D à 12H30  
**La Commission donne son accord**

### 500731 MAULOISE U.S.

Demande du club pour faire jouer leur séniors D5-A à 17H.  
Les U17 D2-C à 12H30  
Il est noté que tous les matches séniors et U17 se joueront au stade de la CONCHE à MEZIERES.  
**La Commission donne son accord.**

## DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

#### SENIORS

**D2-A DU 04/10/2026**  
79552197 VIROFLAY USM 1 / MONTIGNY LE BTX AS 1  
Demande du club pour jouer à 17H.  
Horaire dérogatoire  
**La Commission donne son accord.**

**D4-A DU 04/10/2026**  
55694781 BUCHELOISE AS 2 / CHAMBOURCY ASM 2  
Demande de BUCHELOISE pour jouer à 16H30.  
En attente de l'accord de CHAMBOURCY.

**D4-B DU 04/10/2026**  
55694336 BOUGIVAL FOOT 1 / CONFLANS FC 3  
Demande du club pour jouer à 17H.  
Horaire dérogatoire.  
**La Commission donne son accord.**

#### CDM

**D1-A DU 11/10/2026**  
79104133 VILLIERS LE MAHIEU AS 5/ ES GUYANCOURT F. 5  
Demande club pour jouer à 11H.  
Horaire dérogatoire.  
**La Commission donne son accord.**

## VETERANS

### D3-A DU 04/10/2026

#### 55697586 BENIFAC ACHERES 31 / ENT. MEZIERES SERBIE 31

Demande de du club pour inverser le match.

Accord de ENT. MEZIERES.

Accord de la Commission.

### D3-B DU 04/10/2026

#### 55697717 VIROFLAY USM 31 / RAMBOUILLET YVEL. 31

Demande club pour jouer le 8/11/2026 en raison de l'occupation du terrain.

Votre équipe étant encore qualifiée en coupe, la Commission dit match à jouer le 25/10/2026.

### D4-B DU 04/10/2026

#### 55697980 BOUGIVAL FOOT 32- CARRIERES SUR SEINE US 32

Demande du club pour jouer à 9H.

Horaire dérogatoire.

La Commission donne son accord.

## U18

### D2-D DU 04/10/2026

#### 78858930 VIROFLAY USM 22 / NEAUPHLE PONT 21

Demande du club pour jouer à 15H

Horaire dérogatoire.

La Commission donne son accord.

## U16

### D3-B DU 04/10/2026

#### 79246437 BOUGIVAL FOOT 22 / CROISSY US 22

Demande du club pour jouer à 15H.

Horaire dérogatoire.

La Commission donne son accord.

### D3-C DU 04/10/2026

#### 55700638 BOUGIVAL FOOT 21 / TRAPPES ES 23

Demande du club pour jouer à 11H.

Horaire dérogatoire.

La Commission donne son accord.

## U15

### D3-C DU 03/10/2026

#### 79467941 VELIZY ASC 1 / CHESNAY 78 FC 1

Demande du club pour jouer à 12H15.

Cet horaire n'étant pas dérogatoire, en attente de l'accord du CHESNAY.

## U14

### N3-B DU 24/10/2026

#### 55707740 SARTROUVILLE ES 23 / CHATOU AS 23

Demande de CHATOU pour jouer soit le Mercredi 7/10 ou le 14/10.  
En attente de l'accord de Sartrouville avant Vendredi 2/10 à 12H.

### N4-C DU 03/10/2026

### 79470969 VELIZY ASC 23 / BOUGIVAL FOOT 21

Demande du club pour jouer à 16H

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

## COURRIERS

La Commission vous informe que désormais la poule est complète à 12 équipes. Pour des raisons de calendrier général, et dans le but d'éviter un exempt, elle ne peut donc vous intégrer. Par contre, si un forfait général intervient, elle vous proposera d'intégrer le championnat sous réserve du respect des modalités fixées, à savoir notamment, rencontres jouées uniquement à l'extérieur et absence de faits disciplinaires.

### 564603 DREUX FUTSAL CLUB

L'intégration de votre équipe engendrerait des déplacements trop important pour des rencontres en semaine. Aussi le calendrier des rencontres devraient être modifié et des journées ajoutées.

**Pour ces raisons, nous ne pourrions donc pas accepter votre engagement.**

### 531085 YVELINES US

Demande du club pour inscrire une équipe U18.

La Commission peut vous intégrer à la poule A ou C à la place de GARGENVILLE ou LE PECQ.

Nous attirons votre attention sur le fait que les alternances risquent de ne pas être parfaites.

Nous validons l'horaire de 15H (horaire dérogatoire). Merci de votre confirmation pour jeudi 1/10.

### 541004 HOUILLES SO

Courrier du club concernant le match

SENIORS D4-B

### 55694388 MESNIL LE ROI AS 1 / HOUILLES SO 2.

La Commission demande un rapport au club de MESNIL LE ROI AS pour lundi 05/10 à 12h00

### 528461 MESNIL LE ROI AS

Courrier du club concernant le nombre d'équipes dans les poules en Séniors D5.

La Commission rappelle que la composition des poules est réalisée en fonction du nombre d'équipes et malheureusement des forfaits généraux peuvent intervenir. Elle ne modifiera donc pas les poules actuelles.

### 524536 PORCHEVILLE F.C.

Demande du club pour ajouter une équipe U14.

Les poules sont malheureusement complètes.

La Commission ne peut donc accéder à votre demande.

### 500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C.

Demande du club pour ajouter une équipe U17 en D2-C à la place de l'ente MAULE-MEZIERES déplacée en poule A à la place de Porcheville forfait général.

La Commission donne son accord.

### 564274 LES ANCIENS DU MANTOIS

Courrier des ANCIENS DU MANTOIS.

Réponse négative de MEULAN.

La Commission se prononcera après le prochain tour de Coupe

des Yvelines pour déterminer la date de report.

### 542459 E.S. SARTROUVILLE

Demande du club pour inverser tous les matches de l'équipe Vétérans D5-B.

La Commission ne peut accéder à votre demande. Nous vous invitons à faire une demande de dérogation annuelle pour utiliser le 2<sup>ème</sup> créneau et ainsi faire jouer vos équipes successivement à 9h00 & 11h00.

### 517863 VAUXOISE E.S.

Courrier de club confirmant l'engagement de leur équipe CDM.

Concernant l'alternance avec les 55 ans, cette équipe dépend du District du Val d'Oise.

La Commission vous invite à nous fournir la liste des matches posant problème.

## TIRAGE COUPES

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du lundi 28 septembre 2026.

### 1ER TOUR

Lundi 12 octobre 2026

### CY LUNDI SOIR

Le tirage au sort est disponible [ici](#)

Exempts :

CHANTELOUP US 1

MONTESSEON US 1

OVILOISE 1

OVILOISE 2

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 11/10/2026

## 18 ANS

55695733 MESNIL ST DENIS ASL 21 / CONFLANS FC 21

55695736 BOUGIVAL FOOT 21 / LIMAY ALS 21

A JOUER LE 25/10/2026

## SENIORS

### D4-A

55694784 MAISONS LAFFITTE FC 1 / CHANTELOUP US 2

## VETERANS

### D3-A

55697582 MAISONS LAFFITTE FC 32 / SARTROUVILLE ES 31

## U18

### D2-B

78858399 MAISONS LAFFITTE FC 21 / HOUILLES SO 21

## U17

### D2-B

79463839 MAISONS LAFFITTE FC 1 / MAUREPAS AS 2

## A PROGRAMMER

## U18

### D1-A

55695737 MONTIGNY LE BX AS 21 / BAILLY NOISY SFC 21

55695734 CARRIERES S/S US 21 / SARTROUVILLE ES 21

## SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire : - de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente, - d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines. La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

## U18

### D1A DU 21/12/2025

**53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21**

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

**Un match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant**

### D1-A DU 22/11/2026

**55695705 LIMAY A.L.J. 21 / SARTROUVILLE ES 21**

**La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le 7 Novembre 2026 au plus tard.**

## U15

### D3A DU 29/11/2025

**53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1**

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

**Deux matches n'ayant pas été purgés lors de la saison 2025-2026, la commission désigne les matches suivant :**

### D2-A DU 07/11/2026

**55696367 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHATOU AS 1**

**La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le 23 Octobre 2026 au plus tard.**

### D2-A DU 28/11/2026

**55696380 CARRIERES GRESILLONS 1 / VILLENES ORGEVAL 1**

**La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le 13 Novembre 2026 au plus tard.**

## MATCH A HUIS CLOS

Conformément à l'article 40.6 du Règlement sportif, la Commission rappelle

Qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

a) les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F.,

Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos.

b) les officiels désignés par le District,

c) les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,

d) toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,

e) les journalistes porteurs de leur carte officielle,

f) le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, **au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre**, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos.

L'approbation de la liste par la Commission compétente ne vise pas la qualification et/ou la participation des personnes y figurant.

La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus.

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

### D5-D DU 10/05/2026 54726118 COIGNIERES CITY AS 1 / ST ARNOULT US 1

Transmis de la Commission d'Appel Départementale du 04/06/2026 modifiant la sanction pour donner 1 match à huis clos et 1 match de suspension de terrain avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de COIGNIERES CITY AS évoluant en D5-D.

**Le match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant :**

### D4-C DU 01/11/2026

**55694088 ASCCFC 1 / MAGNY 78 FC 1**

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

### ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

#### RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

**La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).**

**Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.**

## SENIORS

### D2-B DU 20/09/2026

**55692402 HARDRICOURT US 2 / GARGENVILLE Stade 1**

Pris note du rapport de GARGENVILLE STADE

**La Commission annule l'amende donnée dans le journal 1901.**

## U15

### D1-A DU 19/09/2026

**55696125 FO PLAISIROIS 1 - FC CONFLANS 1**

Pris note du rapport de PLAISIROIS.

**La Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS d'une amende de 20€ (annexe 2 DU RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé) et sanctionne l'équipe de CONFLANS d'un avertissement et d'une amende de 30€.**

### D2-A Du 19/09/2026

**55696347 CARRIERES GRESILLONS 1 / ST GERMAIN EN LAYE**

Pris note du rapport de CARRIERES GRESILLONS.

**La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.**

## U14

### N4-A DU 26/09/2026

**55696877 VERNOUILLET FC 21 / ANDRESY F.C. 22**

Pris note du rapport de VERNOUILLET

La Commission sanctionne l'équipe de VERNOUILLET d'un avertissement et d'une amende de 30€.

## U16

CY DU 27/09/2026

79688565 PECQ US LE 21 / FEUCHEROLLES USA 21

Pris note du rapport de LE PECQ.

La Commission sanctionne l'équipe de LE PECQ d'un avertissement et d'une amende de 30€.

## DEMANDES DE RAPPORTS

## U16

CY DU 27/09/2026

79688572 CLAYES SS/BOIS U.S.M 21 / CONFLANS F.C. 21

La commission demande à CONFLANS un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## U18

D2-D DU 20/09/2026

78858955 VILLEPREUX FC 21 / CELLOIS CS 22

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## VETERANS

D1-A DU 27/09/2026

55695149 CARRIERES S/SEINE US 31 / VERNEUIL PORTUGAIS 31

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## U15

D2-B DU 26/09/2026

55700919 MONTIGNY LE BX AS 1 / MARLY LE ROI U.S. 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-C du 19/09/2026

79467932 BOIS D'ARCY AS / PORT MARLY CS

RAPPEL : La Commission demande à PORT MARLY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

## U14

D1-A DU 19/09/2026

55707451 POISSY FC 21 / E. S. GUYANCOURT F. 21

La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

N2-A DU 26/09/2026

55707602 GARGENVILLE STADE 21 / ISSOU AS 21

La commission demande à GARGENVILLE un rapport sur la non utilisation de la FMI.

N2-A DU 19/09/2026

55707596 GARGENVILLE STADE 21 / LIMAY ALJ 22

La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

N3-C DU 19/09/2026

55707767 VILLEPREUX FC 1 / FCFE 21

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

N4-B DU 26/09/2026

79472451 ANDRESY F.C. 21 / TRIEL AC 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 24/09/2026

Présents : MM. GUICHETEAU Didier (Président), DRAY Paul (Vice-président), MOLLER Didier (Secrétaire de séance), COCOUDA Sébastien

Excusés :

MM. DELESCHAUX Alain, DUPONT Jean-François (CD), HOUZE Michel,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

## U14

N2/D du 19/09/2026

55707681 du 19/09/2026 VALLEE 78 FC 21 / VIROFLAY USM 21

Réserves de VALLEE 78 FC sur la qualification et la participation des joueurs TRAORE Moussa n° 9602390837 et de FRANCOIS Come n° 9604292960 de VIROFLAY USM.

Après vérification de la feuille de match, le joueur TRAORE Moussa n° 9602390837 de VIROFLAY a eu sa licence enregistrée le 15/09/2026 pour une qualification au 20/09/2026 : il n'était donc pas qualifié le jour du match cité en rubrique.

Le joueur FRANCOIS Come n° 9604292960 a eu sa licence enregistrée le 15/09/2026 pour une qualification au 20/09/2026 : il n'était donc pas qualifié le jour du match cité en rubrique. Toutefois, ce joueur n'a pas participé à la rencontre.

La commission dit : Réserves recevable et fondée. Match perdu

par pénalité à VIROFLAY USM -1 pt 0 but pour en attribuer le gain à VALLEE 78 FC 3 PTS 2 BUTS acquis sur le terrain.

Débit : 43 ,50€ à VIROFLAY Droit de réserves (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)

Amende : 24 € pour participation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)

N1/C du 19/09/2026

55707570 FCRH LA VESGRE 21 / VOISINS FC 21

Réclamation de VOISINS FC portant sur la procédure de remplacement de l'arbitre assistant de REGION HOUDANAISE FC et invoquant l'article 17.6 du Règlement Sportif du DYF.

Au vu de la feuille de match et de la réserve posée, la commission demande à M. l'Arbitre Officiel de la rencontre un rapport circonstancié et notamment à quel moment la réserve concernant le changement d'arbitre assistant de REGION HOUDANAISE FC. lui a été signifiée et dans quelles conditions elle a été posée.

## U12

Crit. Espoir du 19/09/2026

79502502 BUCHELOISE 21 / VF MANTES LA JOLIE 21

Réclamation de BUCHELOISE AS sur la qualification et la participation du joueur BATI Bakary n° 9603621485 de VF MANTES LA JOLIE.

La réclamation envoyée le 22 septembre est irrecevable car hors délai. Pour rappel, les confirmations de réserves et ou de réclamations pour être recevables doivent être envoyées dans un délai de 48h en championnat et 24 heures en coupe. (ART.30.13 du Règlement Sportif du DYF)

Toutefois, la commission constate que le joueur BATI Bakary de VF MANTES LA JOLIE a eu sa licence enregistrée le 17/09/2026 pour une qualification au 22/09/2026 ;

Il n'était donc pas qualifié pour le match en rubrique.

Débit : 43,50€ à BUCHELOISE AS Droit de réclamation (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)

AMENDE : 24€ à VF MANTES LA JOLIE pour participation irrégulière d'un joueur. (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)

## U11

Crit. Espoir du 19/09/2026

79499667 TRAPPES E.S.1 / CARRIERES SUR SEINE US 1.

Dossier transmis par la Commission du Foot Animation concernant la participation du dirigeant FOFANA Aboubacar en tant que responsable de l'équipe U11 Espoir de CARRIERES SUR SEINE US susceptible d'être en état de suspension.

La commission transmet à CARRIERES SUR SEINE US pour ses éventuelles observations pour sa réunion du jeudi 1 octobre 2026 14h00.

NOTA : M COCOUDA Sébastien n'a pas pris part à l'ouverture du dossier.

## SENIORS

D4/C du 20/09/2026  
**55694120 COIGNIERES CITY 1 / CLAYES SOUS-BOIS USM 1**

Courrier de M. LAHASSANE ASSEKOUR de COIGNIERES CITY relatif au match arrêté et à la non utilisation de la FMI du match cité en rubrique.

**La commission demande à M. l'Arbitre officiel de la rencontre un rapport circonstancié concernant l'arrêt du match pour sa réunion du jeudi 1 octobre 2026 14h00.**

## REPRISE DES DOSSIERS

### SENIORS

CY du 13/09/2026  
**78819402 PORCHEVILLE F.C.1 / CHATOU A.S.2**

Réclamation de CHATOU AS portant sur la qualification du joueur LABATUT Samuel de PORCHEVILLE susceptible de ne pas être qualifié.

Réponse de PORCHEVILLE FC, remerciement. Après vérification, le joueur LABATUT Samuel de PORCHEVILLE FC a eu sa licence n° 2545096776 enregistrée le 8/09/2026 pour une qualification au 13/09/2026. Il était donc qualifié pour le match cité en rubrique.

**En conséquence, la commission dit :**  
**Réclamation recevable mais non fondée.**  
**Débit : 43,50€ à CHATOU AS**

Motif : Droit de réclamation (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)

CY du 13/09/2026  
**78819402 PORCHEVILLE F.C.1 / CHATOU A.S.2**

Réclamation de PORCHEVILLE portant sur la qualification du joueur MAMA MOHIZE Dine de CHATOU susceptible de ne pas être qualifié.

Réponse de CHATOU, remerciement. Après vérification, le joueur MAMA MOHIZE Dine a eu sa licence n°9602603644 enregistrée le 10/09/2026 pour une qualification au 15/06/2026. Il n'était donc pas qualifié pour le match cité en rubrique.

**En conséquence, la commission dit :**

**Réclamation recevable et fondée. PORCHEVILLE QUALIFIE**  
**Débit : 43,50€ à CHATOU**

Motif : Droit de réclamation (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Disposition financière)

**Amende : 25€ Participation irrégulière d'un joueur** (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)

**La commission transmet le dossier à la COC.**

CY du 13/09/2026

**7889409 ANDRESY F.C.1 / MUREAUX O.F.C.2**

Réclamation de LES MUREAUX sur la qualification et la participation du joueur RIBEIRO Soane d'ANDRESY.

La réclamation envoyée le 15 septembre est irrecevable car hors délai.

**En conséquence, la commission dit : Réclamation irrecevable.**

Pour rappel, les confirmations de réserves et ou les réclamations pour être recevables doivent être envoyées dans un délai de 48h en championnat et 24 heures en coupe. (ART.30.13 du Règlement Sportif du DYF)

**Débit : 43,50€ à LES MUREAUX. Motif : droit de réclamation** (annexe 2 du Règlement sportif du DYF – Dispositions financières).

Toutefois la commission ayant relevé une irrégularité, celle-ci fait évocation selon l'article 30.15 du Règlement Sportif du DYF.

Le joueur RIBEIRO Soane licence n° 2546351667 d'ANDRESY est susceptible de ne pas être licencié pour le match en rubrique.

Après lecture du rapport d'ANDRESY, le joueur RIBEIRO Soane licence n° 2546351667 d'ANDRESY n'a eu sa licence enregistrée que le 15 09 2026 avec une qualification au 20 septembre 2026. Il n'était donc pas licencié pour le match en rubrique.

**En conséquence, la commission dit :**

**Match perdu à ANDRESY, LES MUREAUX qualifié**

**Débit : 43,50€ à ANDRESY.** (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)

**Amende 100 € à ANDRESY.**

**Motif :** inscription sur la feuille de match d'un joueur non licencié. (Annexe 2 disposition financière du DYF).

**La commission transmet le dossier à la COC**

Il est rappelé au club d'ANDRESY que c'est la date d'enregistrement à la ligue qui déclenche le délai de qualification et celle-ci n'est validée que lorsque la ligue dispose de toutes les pièces justificatives demandées. En cas d'anomalie, vous aurez 4 jours pour vous mettre en régularité, sans quoi la licence sera supprimée.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 23 septembre 2026

**Présents :** Claude RUNAVOT (Président), Stéphan PILLEMONT (Secrétaire de séance), Jean-Pierre PLANQUE (Vice-Président), Antonino SCARLATA, Julien RODRIGUES LOPES, Christophe NOBLET, Carlos DE SOUSA, Lotfi ZARKA (par visioconférence), Gaël DELOIRIE (par visioconférence), Philippe DEBEAUPUIS (par visioconférence)

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Abdelkrim AZIEZ**, en date du 18/09/2026, relatif à sa disponibilité pour arbitrer.  
La Commission prend note.

- Courrier de **Ayoub ABALI**, en date du 22/09/2026, relatif à sa disponibilité pour arbitrer.  
La Commission prend note.

- Courrier de **Fabrice DUBOIS**, en date du 21/09/2026, concernant son indisponibilité pour le 4/10/2026.  
La Commission prend note.

- Courrier de **Messaoud IKHLEF**, en date du 21/09/2026, concernant son changement de numéro de téléphone.  
La Commission prend note.

- Courrier de **Charles-Bryan MOANANG**, en date du 18/09/2026, nous informant qu'il n'a pas reçu de désignation pour le week-end.  
La Commission prend note.

- Courrier de **Farid GUESSAA**, en date du 18/09/2026, transmettant un certificat médical.  
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Etienne WILSON**, en date du 18/09/2026, transmettant un certificat médical.  
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Etienne WILSON**, en date du 18/09/2026, concernant une double désignation.  
La Commission prend note.

- Courrier de **Brahim MAKHLOUK**, en date du 18/09/2026, transmettant un certificat médical pour le stage de rentrée Seniors.  
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Namntanth NAGOU** en date du 21/09/2026, concernant son indisponibilité.

La Commission prend note. Elle reste en attente de son justificatif.

- Courrier de **Yoan BENOIR**, en date du 21/09/2026 concernant son examen pratique.  
La Commission prend note. Il sera désigné prochainement pour réaliser son match de validation.

- Courrier de **Mohamed Nour FADILI**, en date du 21/09/2026 concernant son examen pratique.  
La Commission prend note. Il sera désigné prochainement pour réaliser son match de validation

- Courrier de **Fatima JILALI**, en date du 21/09/2026, concernant la FMI non signée et l'absence de feuille de match papier.  
La Commission prend note et rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge.

- Courrier de **Stéphane LEFEBVRE**, en date du 21/09/2026, transmettant un certificat médical.  
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Hassan BAKA**, en date du 21/09/2026, transmettant un certificat médical.  
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Anthony ZILLIOX CORBIN**, en date du 22/09/2026, relatif à sa désignation du 27/09.  
La Commission prend note et modifie la désignation.

- Courrier de **Lokman OUAHMAN**, en date du 22/09/2026, transmettant un certificat médical.  
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement

- Courrier de **Fabrice DUPONT**, en date du 21/09/2026, concernant la feuille de match informatisée.  
La Commission prend note.

- Courrier de **Dame NDIAYE**, en date du 22/09/2026, concernant son indisponibilité.  
La Commission prend note.

- Courrier de **Karim BIOUSI**, en date du 22/09/2026, transmettant un certificat médical pour la saison.  
La Commission prend note et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Paul TRICHERY**, en date du 14/09/2026, relatif à sa demande de dérogation.  
La Commission accède à sa demande.

- Courrier de **Yanis NAIT ABDELKADER**, en date du 12/09/2026, relatif à sa demande de dérogation  
La Commission accède à sa demande.

- Courrier de **Winner MOKE NSINGI**, en date du 14/09/2026, relatif à sa demande de dérogation  
La Commission accède à sa demande.

- Courrier de **Yahia LAABD**, en date du 09/09/2026, relatif à sa demande de dérogation  
La Commission accède à sa demande.

- Courrier de **Nabil BOUTOB**, en date du 18/09/2026, relatif à la convocation pour absence à la rencontre du 20/09.  
La Commission a bien pris note de son mail d'excuse. La Commission rappelle à l'arbitre de bien vérifier les désignations après le vendredi soir, 20h.

- Courrier de **Jason PAILLE**, en date du 22/09/2026, concernant l'arrêt de l'arbitrage.  
La Commission prend note, le remercie pour les services rendus à l'institution.

- Courrier de **Ryan NAIT ABDELKADER**, en date du 21/09/2026, concernant l'arrêt de l'arbitrage.  
La Commission prend note, le remercie pour les services rendus à l'institution.

- Courrier du **District de l'Eure**, en date du 21/09/2026, concernant l'arbitre Litie BAGNA.  
La Commission confirme que l'arbitre appartient au District 78.  
La Commission prendra contact avec l'arbitre.

- Courrier du **District de l'Eure**, en date du 21/09/2026, concernant l'arbitre Amaury HELAN.  
Suite à son déménagement dans le département du 27, l'arbitre officiera pour la saison 2026/2027 dans le département de l'Eure.

- Courrier de la **Ligue de Paris Ile de France**, en date du 21/09/2026 concernant le stage de formateurs FIA niveau 1.  
La Commission a pris note. Nous inscrirons pour ce stage de formation 2 membres de la CDA :  
Julien RODRIGUES LOPES et Tom RECH.

## AUDITIONS

- Audition de l'officiel **HOUEJISSIN Jean-Louis** suite à son absence à la rencontre SEN CY ANDRESY FC - LES MUREAUX OFC du 13/09/2026.  
La Commission a pris note des informations que l'arbitre a transmis pendant l'audition. L'arbitre informe que lors du stage de rentrée, sa licence n'était pas validée, il s'est présenté et n'a pas passé les tests physiques et théoriques. La semaine d'après, sa licence a été validée. Il n'a pas fait attention et n'a pas vu sa désignation le vendredi 11 septembre.  
La Commission rappelle à l'arbitre que les désignations sont à vérifier après le vendredi 20h.  
La Commission rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge.

- Audition de l'officiel **ALIANE Yazen** suite à son absence à la rencontre.  
La Commission prend note que l'arbitre a été convoqué à deux reprises, pour justifier son absence du 13 Septembre 2026 sur la rencontre Houilles AC/ Verneuil en U18D1.  
La seule information dont la Commission a eu connaissance est qu'il aurait prévenu, les 2 clubs le jour de la rencontre. La Commission n'a aucune nouvelle de l'arbitre. Il est placé en non désignation jusqu'à comparution devant la Commission.

- Audition de l'officiel **TASPINAR Muhammed**  
La Commission a pris note des informations de l'arbitre.  
Il rappelle son parcours. Il a commencé à officier dans le football UNSS dans le 95 et a suivi sa formation initiale dans le même

département. Il a déménagé dans le département du 92.  
Jusqu'en 2022, il était arbitre régional, il a pris une année sabbatique. Il a continué à exercer sa fonction d'arbitre dans le football universitaire. En fin de saison 2025/2026 il a pris contact avec la Ligue de Paris pour reprendre sa fonction d'arbitre officiel. Suite à son absence à la Ligue de Paris, il a été rétrogradé vers le District des Yvelines, département de son lieu de résidence.  
La Commission des arbitres des Yvelines est heureuse de l'accueillir, lui souhaite la bienvenue et lui remet son écusson du département. Prochainement, il recevra une formation complémentaire sur les modalités administratives et le carton blanc. La section désignation le désignera sur un match de D3 où il sera observé pour être affecté à une catégorie pour la saison 2026 /2027. La Commission lui souhaite une bonne saison.

## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

### Commission du 28 septembre 2026

**Présents** : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Adrien BARROIS, Maxime GEIMEL, Jean-Eric INACIO, Marcel LACABANNE, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Mme Monique ELISABETH

**Absents** : MM. Tony GABIER, Michel LOUVEL

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

*La commission informe les clubs que vous pouvez demander des livrets U6 à U11, vous devez envoyer un mail au District avant de vous déplacer.*

## CATEGORIE U6-U9

Les plateaux U7 du 03/10 & U9 du 10/10 sont disponibles sur FAL.

### PLATEAUX U7

Des modifications ont été opérées sur les plateaux du 3 octobre.  
**Plateaux & clubs concernés**

- VERNEUIL US
- TESSANCOURT FC
- POISSY FC
- CONFLANS FC
- BOUAFLE FLINS ES
- HARDRICOURT US

## PLATEAUX U9

### VERSAILLES 78 FC

Demande du club pour que ses 6 équipes en plateau classique soient réparties en 4+2.

La Commission prendra en compte votre demande.

## CATEGORIE U10/U11 U10-U11 ESPOIRS

La Commission alertes les clubs et leurs référents Espoirs, que pour toute rencontre supervisée sans que la licence d'éducateur fédéral ait été demandée, le club sera sanctionné d'une amende de 20€.

### FEUCHEROLLES USA

Demande du club pour changer son éducateur référent U10.

Après vérifications, la Commission valide ce changement.

### FOURQUEUX AS

Demande du club pour changer son éducateur référent U10.

Après vérifications, la Commission valide ce changement.

### MAISONS LAFFITTE FC

Le club nous informe de la mise à jour de ses éducateurs référents.

Après vérifications, la Commission valide ces changements.

### VOISINS FC

Courrier du club concernant les déplacements trop lointains sur la catégorie Espoirs U11.

La Commission est bien consciente du contexte actuel, malheureusement pour des raisons d'équité sportive elle ne peut modifier les rencontres déjà prévues. Elle a prévu de tenir compte des déplacements lointains pour les Critériums Départementaux, mais pour les Espoirs, elle ne pourra pas changer.

Elle transmet malgré tout votre courrier au Bureau du Comité pour information.

### Infractions encadrement du 26/09

- LIMAY ALJ : 1ère infraction
- NEAUPHLE PONT FC 78 : 1ère infraction (19/09)
- HOUILLES SO 21 : 2ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 5/10/26 à 12H au plus tard.

## CHALLENGE AUTOMNE

### Des modifications ont été opérées sur les plateaux du 3 octobre.

#### Plateaux & clubs concernés

- BAILLY NOISY SFC
- ABLIS FC SUD
- GARGENVILLE STADE
- EPONE USBS
- BUCHELOISE AS
- GUYANCOURT ES
- BOIS D'ARCY AS

- ESSARTS LE ROI AGS
- VILLEPREUX FC
- CONFLANS FC
- CELLOIS CS
- LIMAY ALJ

### Plateau du 26/09/26 : ESSARTS LE ROI AGS

Courrier du responsable du club concernant l'attitude du club de GAMBAIS AS sur ce plateau.

La Commission demande au club de GAMBAIS AS des explications pour le lundi 5 octobre 12h00 au plus tard.

## CATEGORIE U12/U13 U12-U13 ESPOIRS

La Commission alertes les clubs et leurs référents Espoirs, que pour toute rencontre supervisée sans que la licence d'éducateur fédéral ait été demandée, le club sera sanctionné d'une amende de 20€.

### U13 du 26/09/26

#### 79504532 : LIMAY ALJ 1 / ST ARNOULT FC 1

La Commission dit match à jouer le 5 décembre 2026.

### U12 du 19/09/26

#### BUCHELOISE AS

Pris note du courrier du club. La Commission annule l'absence d'encadrant stipulé dans le journal YF 1901, mais rappelle au club que l'encadrant référent doit se mettre en tant qu'éducateur sur la FMI.

#### MAISONS LAFFITTE FC

Le club nous informe de la mise à jour de ses éducateurs référents.

Après vérifications, la Commission valide ces changements.

### U13 du 19/09/26

#### ROSNY CS

Pris note du courrier du club. La Commission annule l'absence d'encadrant stipulé dans le journal YF 1901.

### PARIS SAINT GERMAIN FC

Courrier du club concernant la situation de l'encadrement de son équipe.

Suite à votre mail du 25/09/2026 concernant le référent de la catégorie U12 Espoirs, la Commission peut excuser la 1<sup>ère</sup> infraction mais pas celle du 26, étant donné que la personne devant suppléer n'était pas présente. Elle vous rappelle, que la Commission ne peut excuser qu'une absence par phase.

### Infractions encadrement du 26/09

- GUYANCOURT ES 21 : 1ère infraction
- PARIS SAINT GERMAIN FC : 1ère infraction
- HOUDANAISE REGION FC 1 : 1ère infraction
- BAILLY NOISY SFC 1 : 1ère infraction
- CONFLANS FC 1 : 1ère infraction

### Dérogation annuelle validée par la Commission

LIMAY ALJ (U12 & U13 Espoirs) : 12h30

## CHALLENGE AUTOMNE

### Des modifications ont été opérées sur les plateaux du 3 octobre.

#### Plateaux & clubs concernés

- JOUY EN JOSAS AS
- ST CYR AFC
- VIROFLAY USM
- FONTENAY FLEURY FC
- MAUREPAS
- ECQUEVILLY
- HARDRICOURT
- GAMBAIS

Demande de changement d'horaire pour le 03/10 validé par la Commission

- VILLIERS LE MAHIEU AS : 14h00

## FORAITS GENERAUX U10-U13 ESPOIRS

Forfait avant le début des compétitions : 31€  
(Annexe 2 RS DYF)

U11 : PORT MARLY CS 1

U12 : PORT MARLY CS 21

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES U10-U11 ESPOIRS

### Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs

Rencontres du 19/09/2026

### U10

79497566 POISSY / HOUILLES SO

### U11

79500392 RAMBOUILLET FC / CROISSY US

79500218 MONTESSON / LIMAY ALJ

## U12-U13 ESPOIRS

### Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs

Rencontres du 19/09/2026

### U12

79502237 POISSY FC 21 / CROISSY US 21

79502441 PORT MARLY CS 21 / SARTROUVILLE ES 21

### U13

79504694 CONFLANS FC 1 / GARGENVILLE STADE 1

## FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES U10-U11 ESPOIRS

### Rappel avant amende

### & Pénalité sportive sur l'épreuve technique aux 2 clubs

Rencontres du 19/09/2026

## U10

MANTOIS 78 FC / VF MANTES  
POISSY / HOUILLES SO  
FCFF / MAISONS LAFFITTE  
FC ACHERES / OSC ELANCOURT

## U11

TRAPPES / CARRIERES S/SEINE  
MANTOIS 78 FC / SARTROUVILLE  
HOUDANAISE REGION / GUYANCOURT ES  
FC ACHERES / FOURQUEUX AS

## U12-U13 ESPOIRS

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique aux 2 clubs

Rencontres du 19/09/2026

## U12

79502237 POISSY FC 21 / ROISSY US 21  
79502317 CHATOU AS 21 / CELLOIS CS 21  
79502441 PORT MARLY CS 21 / SARTROUVILLE ES 21  
79502439 MAISONS LAFFITTE FC 21 / FONTENAY FLEURY FC 21

## U13

79504420 CHESNAY 78 FC 1 / RAMBOUILLET FC 1  
79504529 MONTESSON US 1 / BAILLY NOISY SFC 1  
79504694 CONFLANS FC 1 / GARGENVILLE STADE 1

## ANOMALIES FEUILLES JONGLERIE

### U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 19/09/2026

## U12

79502502 BUCHELOISE A.S. 21 / MANTES VIVONS FOOT 21  
**Pénalité -1 pt aux 2 équipes - Feuille épreuve non conforme**

## COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 28 septembre 2026

Présents : Francis DUPRE (Président), Solenne POINSOT, Oury SY, Ibrahim BENLARBI, Jean-François DUPONT, Aurélien FRAIOLI, Claude KALENDERIAN

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

## REUNION

La saison du Football Féminin :



La vidéo de la réunion est disponible [en cliquant ici](#)

## FORFAITS AVISÉS

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

### SENIORS F A 8

Phase 1 du 26/09/2026

79613633 BREVAL LONGNES FC 1

### U15F A 11

Phase 1 du 26/09/2026

79614040 LIMAY ALJ 1

79614041 MONTESSON US 1

## FORFAIT NON AVISÉS

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

### SENIORS F A 8

Phase 1 du 26/09/2026

79613629 PERRAY FOOT ES 2

## FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

### U18F A 11

765226.SPORTING CLUB VAL DE SEINE

## REFONTE U18F A 11

Suite au forfait de SPORTING CLUB VAL DE SEINE, la commission a décidé de passer à une poule de 14 avec match A/R et non plus à 2 poules de brassages comme initialement prévu et dans les mêmes conditions d'accès en division supérieure en fin de saison que les séniors f à 11. La 1ère rencontre du 26/09/2026 étant jouée, celle-ci sera donc prise en compte dans le calendrier qui sera diffusé cette semaine.

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 07/11/2026

### SENIORS F A 11

Report Coupe de France Féminine

79613019 BEYNES FC 1 - PERRAY ES 1

79613020 ELANCOURT OSC 1 - SPORTING VAL DE SEINE 1

79613023 VELIZY ASC 1 - PECQ US 1

79657014 BAILLY NOISY SFC 1 - VOISINS FC 1

## CHALLENGE AUTOMNE

## FOOT A 8

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir ainsi que sur le site internet du District

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

Rappel avant amende

Plateaux du 19/09/2026

### U18 F

541170 ELANCOURT OSC

### U13 F

550641 LES MUREAUX OFC

## ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX

Amende : 15€ (Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 19/09/2026

### U18 F

510192 CROISSY US

### U13 F

549934 CONFLANS FC

508864 TRAPPES ES

860687 LE VÉSINET SPORT CLUB INTERNATIONAL

### U11 F

508864 TRAPPES ES

## PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir ainsi que sur le site internet du District

## COURRIERS

500247 PARIS SAINT GERMAIN FC

Courrier du club nous informant de l'engagement au Festival Foot de ses deux équipes féminines U13F évoluant en mixité  
**La commission donne son accord**

542459 E.S. SARTROUVILLE

Pris connaissance du courrier de Es SARTROUVILLE concernant le non fonctionnement de la tablette lors de la rencontre ES SARTROUVILLE – HARDRICOURT en U15F D1  
**La commission prend note de votre courrier et de vos explications**  
**La Commission sanctionne d'un avertissement.**

### **526858 BAILLY NOISY STANDARD F.C**

Pris connaissance du courrier de BAILLY-NOISY FC concernant le non fonctionnement de la tablette lors de la rencontre U15F à 11 - SFC BAILLY NOISY / CARRIERES SUR SEINE US  
**La commission prend note de votre courrier et de vos explications**  
**La Commission sanctionne d'un avertissement.**

### **765226 VAL DE SEINE FEMININ**

Pris connaissance du rapport de Mr CHAMBERLIN, arbitre de la rencontre Seniors F à 11 SCF VAL DE SEINE – FC BEYNES sur la non utilisation de la tablette en raison d'un retard et de la création d'une feuille de match papier.  
**La commission demande au SCF VAL DE SEINE un rapport circonstancié sur l'absence de tablette pour le 05/10/2026. Sans réponse de votre part, la commission sanctionnera.**

## **COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ**

Réunion restreinte du 28/09/2026

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## **COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES**

Dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club. Sous réserve de disponibilité des gymnases et de dates suffisantes)

**Date butoir pour les inscriptions le 30/09 (à faire sur la plateforme Engagement du DYF)**

Nombre d'équipes par compétition :

U12 40 places  
U13 40 places  
U14 40 places  
U16 32places

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

**Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases.**

**Voici les clubs engagés à ce jour :**

### **Coupes des Yvelines Futsal masculines 2026 - 2027**

| Club                        | CY U12    | CY U13    | CY U14    | CY U16    | Total général |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| AUBERGENVILLE F.C.          | 2         | 2         | 1         | 1         | 6             |
| BUC FOOTBALL A.O.           | 2         | 1         |           |           | 3             |
| CARRIERES SUR SEINE U.S.    | 1         | 1         | 1         | 1         | 4             |
| FONTENAY LE FLEURY FC       | 2         | 2         |           |           | 4             |
| MONTIGNY-LE-BRETONNEUX      | 2         | 2         | 2         | 2         | 8             |
| ST GERMAIN EN LAYE F.C.     | 2         | 2         | 2         | 2         | 8             |
| VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY  | 1         | 1         |           | 1         | 3             |
| VILLENES ORGEVAL F.C.       | 2         | 2         | 2         |           | 6             |
| LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES | 2         |           | 2         | 2         | 6             |
| MANTOIS 78 F.C.             | 2         |           |           |           | 2             |
| MAGNY 78 F.C.               | 2         | 2         | 2         | 2         | 8             |
| CARRIERES GRESILLONS A.S.   | 2         | 2         | 2         |           | 6             |
| <b>Total général</b>        | <b>22</b> | <b>17</b> | <b>14</b> | <b>11</b> | <b>64</b>     |

## **CHAMPIONNAT FUTSAL U13 & U15**

Dans le but de développer le Futsal dans les catégories jeunes, le DYF crée les championnats U13 et U15. Ces deux compétitions sont ouvertes à l'ensemble des clubs yvelinois. Tous les types de licences, à l'exception de la licence Foot Santé, sont autorisés.

### **Critérium Futsal U13 & U15 2026-2027**

| Club                        | FUTSAL U13 | FUTSAL U15 | Total général |
|-----------------------------|------------|------------|---------------|
| VILLENES ORGEVAL F.C.       |            | 1          | 1             |
| LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES | 2          | 2          | 4             |
| <b>Total général</b>        | <b>2</b>   | <b>3</b>   | <b>5</b>      |

## **CRITERIUM U14 ET U16 À 8**

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF renouvelle pour cette saison un critérium U14 et U16 à 8.

**Clubs engagés ce jour :**

### **Critérium U14 & U16 à 8 2026-2027**

| Club                 | U14 à 8  | U16 à 8  |
|----------------------|----------|----------|
| CARRIERES GRESILLONS | 1        |          |
| FEUCHEROLLES         |          | 1        |
| <b>Total général</b> | <b>1</b> | <b>1</b> |

Pour l'ensemble de ces compétitions, les engagements sont possibles sur la plateforme « Engagement du DYF »